

Conditions générales de vente sur e-Transco

Boutique en ligne des Transports du Conseil Général de la Côte-d'Or
Applicables au 1^{er} septembre 2011.

PREAMBULE

Le présent document a pour but d'informer le Client sur les conditions générales de la vente de titres sur la boutique en ligne e-Transco du Conseil Général de la Côte-d'Or.

Le Client s'engage à lire attentivement les présentes conditions générales de vente par Internet car elles constituent un contrat électronique ainsi que les conditions spécifiques pour chaque support et/ou titre de transport commandé.

Le site de vente boutique en ligne e-Transco permet au Client :

- de réaliser une première demande de support nominatif (carte sans contact ou clé USB)
- de créer et de gérer son compte internet
- d'acheter en ligne des titres de transport chargés directement sur le support présenté, (carte sans contact via un lecteur, ou clé USB)
- d'acheter en ligne des titres sur un support connu, à télécharger lors d'un prochain voyage dans un car Transco
- de déclarer la perte ou le vol d'une carte
- de demander la création d'un duplicata.

Le « clic » que le Client exécutera après avoir rempli son formulaire de commande constitue la validation de celui-ci et vaudra acceptation irrévocable des présentes conditions générales de vente par internet lorsque la commande aura été validée.

Les présentes conditions de vente par internet sont accessibles sur le site du Conseil Général de la Côte-d'Or à l'adresse suivante <http://www.cotedor.fr> et identifieront le cas échéant leur période d'application en cas de modifications ou d'évolutions de ces dernières.

Le Conseil Général de la Côte-d'Or se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales à tout moment, sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux ventes préalablement conclues.

En conséquence, le Client ne peut commander de titres de transport que s'il accepte toutes les conditions prévues ci-dessous.

Le Client déclare avoir la capacité de conclure le présent contrat, c'est-à-dire avoir la majorité légale et ne pas être sous tutelle ou curatelle.

Le Client garantit la véracité et l'exactitude des informations qu'il fournit.

Une utilisation du site qui contreviendrait aux présentes conditions générales, pourra entraîner le refus par le Gestionnaire Billettique, à tout moment, de permettre au Client d'accéder aux prestations proposées sur ledit site. (clôture du compte Client notamment).

1 - PARTIES CONTRACTANTES

Les présentes conditions générales de vente sont conclues :

Entre :

Le **Conseil Général de la Côte-d'Or** représenté par la société ACTOLL, SAS, au capital de 358 914,40 €, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro B. 409 695 426, dont le siège social est situé 19 avenue du Granier 38240 MEYLAN

La société ACTOLL est dûment mandatée par le Conseil Général de la Côte-d'Or pour réaliser en son nom toute opération de gestion des titres de transport sur le réseau départemental Transco. Elle est dénommée le Gestionnaire Billettique.

Et

Le Client, dans le cadre de la vente par internet des titres de transport valables sur l'ensemble du réseau de transports Transco du Conseil Général de la Côte-d'Or.

2 - SUPPORTS ET TITRES DE TRANSPORT DISPONIBLES À LA VENTE PAR INTERNET

2.1 - SUPPORTS VENDUS SUR L'EBOUTIQUE

Les clés USB au prix de 15,00 € et cartes sans contact nominatives au prix de 5,00 € peuvent être commandées sur la boutique en ligne e-Transco. Elles sont offertes pour l'achat conjoint d'un 10 voyages ou d'un abonnement, jusqu'au 31 décembre 2011. Offre non valable pour l'achat de titres unité.

Un lecteur de carte sans contact pour rechargement internet est vendu 10,00 €.

Les Billets sans Contact rechargeables, au prix de 0,30 € sont vendus exclusivement dans les cars Transco.

2.2 - TITRES VENDUS SUR LA BOUTIQUE EN LIGNE e-Transco

Sont disponibles à la vente les titres à voyages et les abonnements du Conseil Général de la Côte-d'Or, à l'exception du Ticket-Côte-d'Or unité qui est en vente dans tous les cars du réseau Transco.

Les demandes de transports scolaires sur lignes régulières doivent obligatoirement être enregistrées au préalable soit sur la page PégaseWeb, [Transport scolaire-inscription en ligne](#), soit auprès du service Transports du Conseil Général.

3 - MODALITÉS DE COMMANDE

La commande en ligne comporte les étapes suivantes :

- Reprendre la logique du schéma fonctionnel de la boutique en ligne e-Transco

3.1 - LE CLIENT SOUHAITE AVOIR UN COMPTE PERSONNEL

1. Le Client s'inscrit sur le site <http://www.cotedor.fr> et fournit les mentions obligatoires qui permettront son identification.
2. Le Client doit ensuite s'identifier à l'aide de son identifiant et son mot de passe pour accéder à son espace privé dans lequel il peut constituer son portefeuille de supports dont il veut assurer la gestion et le suivi (rechargement notamment).
3. Il est précisé que ses identifiants (courriel et mot de passe) sont personnels, toute utilisation de ces derniers est faite sous l'entière responsabilité du Client.

3.2 - LE CLIENT SOUHAITE FAIRE DE L'ACHAT DIRECT EN LIGNE

4. Le Client veut commander un support (clé USB nominative, carte sans contact nominative ou anonyme)
5. Le Client effectue sa recherche dans la liste des titres de transport proposés à la vente.
6. Le Client clique sur le titre de son choix.
7. Un récapitulatif reprenant l'ensemble des choix et le prix total de la commande, permet au Client de vérifier le détail de sa commande. Le Client doit s'assurer que toutes les informations affichées sont conformes à ses indications. Le cas échéant, il peut rectifier les éventuelles erreurs.
8. Le Client peut ensuite, sous réserve d'avoir préalablement accepté les présentes conditions générales de vente par internet, valider sa commande.
9. Le Client paie sa commande en ligne en mode sécurisé par carte bancaire via le dispositif Paybox.

La validation expresse en ligne par le Client des présentes Conditions Générales de Vente, suivie du paiement en ligne du titre de transport commandé, constitueront la preuve de l'expression de son consentement à contracter.

10. Le Gestionnaire Billettique transmet au Client suivant sa commande, par courriel, un accusé de réception confirmant sa commande et reprenant les éléments essentiels de celle-ci ainsi qu'une confirmation de mise à disposition pour rechargement du titre de transport.

Il est recommandé au Client de conserver et/ou d'imprimer ces messages électroniques, comme preuve de sa commande et du bon déroulement du rechargement en ligne.

11. Le Client reçoit un courriel de disponibilité de ses titres de transport et :
 - soit présente son support par contact avec l'eBoutique (clé USB ou lecteur de carte) pour procéder au téléchargement des titres
 - soit se présente au plus tôt le surlendemain (J+2) de l'acte d'achat auprès d'un appareil de vente ou de validation du Conseil Général de la Côte-d'Or pour procéder au rechargement de son titre dans sa carte à puce nominative sans contact. Le Client est informé du chargement par un message de l'appareil sur lequel il effectue l'opération.
12. Dans l'hypothèse où le Client ne reçoit pas de confirmation de commande ou ne peut charger son titre plus de 48h après l'acte d'achat, il lui incombe de contacter le gestionnaire Billettique de la Côte-d'Or dans les conditions prévues à l'article 5.

Les parties déclarent expressément que les courriels et données échangées de manière électronique auront entre elles la valeur d'une preuve écrite et renoncent à exiger toute confirmation par lettre.

4 - PRIX

Les prix sont exprimés en euro, toutes taxes comprises. Le règlement des titres de transport commandés se fait par paiement comptant par carte bleue, EUROCARD, MASTERCARD ou VISA acceptées en France.

Le paiement par carte bancaire se fait par l'intermédiaire d'un système de paiement sécurisé (PAYBOX).

Le Gestionnaire Billettique ne conserve en aucun cas les données bancaires liées au paiement de la commande. Le Client garantit qu'il est pleinement habilité à utiliser la carte bancaire fournie pour le paiement de sa commande et que cette carte bancaire donne accès à des fonds suffisants pour couvrir tous les coûts résultant de l'utilisation des services du site de la boutique de vente en ligne.

Le compte bancaire du Client sera débité immédiatement après la validation de la commande. Le payeur doit obligatoirement être majeur ou mineur émancipé.

5 - MODALITES DU RECHARGEMENT EN LIGNE

5.1 - LE CLIENT A UNE CLE USB OU UN LECTEUR DE CARTE SANS CONTACT

Si la clé USB ou le lecteur de carte est connecté à l'ordinateur de la boutique en ligne e-Transco, le chargement se fait directement sur le support. Un courriel de confirmation est envoyé au Client après validation du paiement.

5.2 - AUTRES CAS : LE CLIENT N'A PAS SON SUPPORT OU CELUI-CI NE PEUT PAS ETRE LU PAR CONTACT

Le titre de transport est rechargé sur le support du Client à partir du pupitre ou du portable de vente-validation d'un autocar Transco lors de son prochain voyage, à condition que le paiement du Client soit accepté et dans les conditions décrites à l'article 2.8.

Si l'opération d'achat est rendue impossible du fait d'une erreur ou d'un oubli du Client dans la saisie de ses coordonnées, le Client devra renouveler l'ensemble du processus de commande de titre, aucune somme n'étant débitée sur son compte.

Si le Client a procédé à l'achat de plusieurs titres, un seul peut être téléchargé par jour : il conviendra d'être vigilant dans la priorité d'achat de ses titres au regard de ses utilisations à venir.

6 – RECHARGEMENT A DISTANCE, QUITUS DE VALIDATION

Le rechargement est confirmé au Client via l'envoi d'un courriel récapitulatif de la transaction servant de justificatif d'achat et l'affichage d'un message sur l'équipement de vente ou de validation sur lequel le chargement est procédé.

Le Client est informé que dans le cas où le paiement a été réalisé et le titre n'est pas rechargé plus de 48h après l'acte d'achat, il lui incombe de contacter le Conseil Général de la Côte-d'Or muni de son support et des mails reçus.

Toute réclamation doit être adressée au Gestionnaire Billettique Transco – Conseil Général de la Côte-d'Or – 53 bis, rue de la Préfecture – BP 1601 – 21035 DIJON cedex.

A défaut d'une réclamation effectuée dans les trois jours à compter du chargement sur un appareil de vente ou de validation du réseau départemental de la Côte-d'Or et sauf utilisation du titre de transport, aucune réclamation ne pourra être admise, le titre de transport ainsi chargé étant réputé conforme et accepté par le Client.

Dans le cas d'un premier achat d'un titre de transport et du support de titre, le Client est tenu de vérifier la conformité du titre de transport et du support livrés dès réception. Toute réclamation sur la non conformité du titre de transport ou du support livrés devra être signalée par le Client dans les 3 jours ouvrables à compter de la date de réception, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Gestionnaire Billettique Transco – Conseil Général de la Côte-d'Or – 53 bis, rue de la Préfecture – BP 1601 – 21035 DIJON cedex.

En cas de non-exécution totale ou partielle d'une commande imputable au Gestionnaire Billettique, le Client se verra crédité le compte utilisé par sa carte bancaire des sommes perçues par erreur. La responsabilité du gestionnaire Billettique est strictement limitée au montant de la commande non exécutée et ne peut donner lieu à aucune indemnisation complémentaire.

7 - DROIT DE RÉTRACTATION

Le Client ne dispose pas de droit de rétractation en matière de contrat de fourniture de service de transport (article L 121-20-4 du code de la consommation). La commande du Client est donc réputée ferme, définitive et irrévocable.

8 - CONDITIONS D'UTILISATION DES SUPPORTS DE TITRES DE TRANSPORT

Les cartes sans contact, clés USB ou billets sans contact rechargeables doivent être présentées lors des contrôles. En cas de doute sur l'identité du porteur de supports nominatifs, lors du contrôle, il peut être demandé une justification d'identité.

Le Client s'engage à respecter le règlement du réseau dont les extraits sont affichés dans les cars, notamment concernant l'utilisation de la carte sans contact nominative (sanction en cas d'utilisation irrégulière ou frauduleuse).

9 - DISPONIBILITÉ DU SERVICE

Le Client est informé que le dispositif objet des présentes conditions ne fonctionne qu'avec les versions de WINDOWS supérieures à WINDOWS 2000 et avec les navigateurs Microsoft Internet Explorer (d'une version au moins équivalente à 6) et avec Mozilla Firefox (d'une version au moins équivalente à 3).

Le Client reconnaît expressément que les différences de capacité des différents réseaux et des sous réseaux de l'internet, ainsi que l'afflux de connexions par les Clients à certaines heures peuvent impacter les délais de transmission et d'échanges d'informations. En conséquence, la responsabilité du Gestionnaire Billettique relative aux délais d'échange et de transmission d'informations par voie électronique est expressément limitée à la sortie des routeurs IP installés chez l'hébergeur du système du Conseil Général.

En aucun cas, la responsabilité de Gestionnaire Billettique ne pourra être recherchée si le serveur permettant la réalisation du service devait être indisponible pour des raisons échappant raisonnablement à son contrôle, telles que notamment, défaillance du réseau public de distribution d'électricité, grève dudit réseau, défaillance ou grève des opérateurs publics ou privés pour assurer la connexion au réseau, guerres, émeutes, tempêtes, tremblements de terre.

Le Gestionnaire Billettique pourra également interrompre les échanges par communications électroniques relatifs au présent service à des fins de maintenance de ses propres infrastructures réseaux. A ce titre, le Client renonce à se prévaloir d'une quelconque indemnité pour les éventuels préjudices directs ou indirects pouvant résulter d'une interruption de service.

10 - DROIT APPLICABLE, ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Tout litige relatif aux conditions générales, et de manière plus générale, à l'ensemble des achats effectués sur le site Internet du Conseil Général de la Côte-d'Or relève du droit français applicable et, de la compétence exclusive des tribunaux de Dijon pour tout litige.